

| |
|--------------|
| DEPARTEMENT |
| LOIRE |
| CANTON |
| RIVE DE GIER |
| COMMUNE |
| RIVE DE GIER |

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/09/2019
Reçu en préfecture le 24/09/2019
Affiché le 
ID : 042-214201865-20190919-DEL_2019_081-DE

Note de synthèse : 12/09/2019
Extrait : 20/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31
Présents : 24
Votants : 30

Délibération :
N° DEL_2019_081

OBJET :
Créances éteintes (annexe 5-01)

Séance du 19 septembre 2019

Etaient présents :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND, Mme Corinne DOTTO, M. Gérald GAUDIN, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, M. Nelson MANE, Mme Liliane PAULIN, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Louis VALENTE

Etait absent :

Mme Colette MARCHAND COGNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Nadège TEYSSIER à Mme Martine HATTERER, Mme Catherine TISSIER à M. Philippe JASSERAND, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION à M. Gérard OCTROY, M. Jean POINT à M. Vincent BONY, M. Gilbert ABRAS à Mme Eliane MASSON, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis VALENTE

Contenu :

M. le Trésorier Municipal sollicite l'inscription en créances éteintes des sommes qui n'ont pu être recouvrées pour un montant de 5 769,05 € (budget principal), pour les titres émis entre 2010 et 2019 notamment à l'encontre de particuliers pour lesquels poursuites n'ont pas abouti.

Motifs d'arrêt des poursuites possibles : poursuites sans effet, clôtures pour insuffisance d'actifs sur redressement ou surendettement et liquidation judiciaire, procès verbaux de carence, procès verbaux de perquisition et demandes de renseignements négatives, surendettements et décisions d'effacement de dettes, restes à recouvrer inférieurs au seuil des poursuites, autorisations de poursuite refusées, n'habitent pas à l'adresse indiquée et demandes de renseignements de négatives, combinaisons infructueuses d'actes.

Point financier :

La dépense sera imputée pour 5 769,05 € au compte 6542 (créances éteintes) du budget principal.

Proposition :

L'ensemble des voies réglementaires ayant été mis en œuvre par M. le Trésorier est épuisé, il est proposé au conseil municipal d'admettre en créances éteintes cette somme.

Le conseil municipal à l'unanimité admet en créances éteintes la somme de 5769.05 €

Ont signé au registre tous les membres présents,
pour copie conforme,
Le Maire,
Conseiller Départemental,
Jean-Claude CHARVIN